

# Conclusions intermédiaires. Une abbaye résolument tournée vers l'extérieur

Plusieurs études sont consacrées aux abbayes »de frontière«<sup>1</sup>, mais peu d'entre elles dépassent le haut Moyen Âge. L'étude de l'abbaye de Lobbes permet de prolonger ces réflexions vers les siècles suivants. En effet, la situation de l'abbaye au point de contact des sphères d'influence de plusieurs princes est un élément primordial qui doit être pris en considération pour comprendre ses interactions avec les princes lotharingiens.

Jusqu'à la fin du Moyen Âge central, les frontières ont pris des aspects divers en fonction des régions. Dans les environs de Lobbes, les frontières n'étaient pas des lignes (*Grenzlinie*) mais des zones (*Grenzsaum*) au sein desquelles plusieurs autorités coexistaient selon un *modus vivendi* proche du rapport de force<sup>2</sup>. Au Moyen Âge, une frontière était une zone interstitielle au sein de laquelle aucun prince n'était parvenu à dominer ses concurrents. Comme l'a noté Pierre Toubert, une frontière n'est jamais stable: elle »est toujours la résultante d'un mouvement et ne fait que matérialiser dans l'espace un état d'équilibre précaire«<sup>3</sup>.

1 Voir notamment HELVÉTIUS, L'abbatiai laïque; GAILLARD, La place des abbayes. Sur les frontières médiévales, voir Christophe BÉCHET et al., Penser la frontière entre Meuse et Rhin, dans: Revue belge de philologie et d'histoire 91 (2013), p. 1115–1302. On verra aussi avec profit le bilan historiographique de Pierre TOUBERT, Frontières et frontière. Un objet historique, dans: Jean-Michel POISSON (dir.), Frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Âge, Madrid 1992, p. 9–17 et les réflexions de David ABULAFIA, Introduction. Seven Types of Ambiguity (ca. 1100–ca. 1500), dans: ID., Nora BEREND, Medieval Frontiers. Concepts and Practices, Aldershot 2002, p. 1–34. On consultera encore les remarques de Bernard GUENÉE, Des limites féodales aux frontières politiques, dans: Pierre NORA (dir.), Les lieux de mémoire, vol. II, Paris 1986, p. 11–33.

2 Léopold GENICOT, Ligne et zone. La frontière des principautés médiévales, dans: ID., Études sur les principautés lotharingiennes, p. 172–185; TOUBERT, Frontières et frontière; Jens SCHNEIDER, D'empires et de frontières. La pratique de la frontière du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, dans: Revue belge de philologie et d'histoire 91 (2013), p. 1187–1209; ABULAFIA, Introduction; GAILLARD, La place des abbayes.

3 TOUBERT, Frontières et frontière, p. 15.

C'est sans doute dans ce contexte qu'il faut comprendre l'insistance mise par une chronique anonyme de la toute fin du XII<sup>e</sup> siècle à décrire la sujétion du château de Thuin à l'abbaye de Lobbes<sup>4</sup>. En effet, à l'époque, les abbés de Lobbes avaient placé leur établissement dans la sphère d'influence hainuyère, alors que le château de Thuin relayait l'autorité liégeoise dans la région, et sur l'abbaye elle-même, le châtelain étant avoué de Lobbes. Affirmer la suprématie de l'abbaye sur le château permettait de modifier les rapports de force entre Lobbes et Thuin, mais aussi entre Liège et le Hainaut dans cette région, et d'ainsi mettre à mal la construction de Notger lui-même, qui avait affirmé la très forte présence liégeoise au sein du *praecinctus* de l'abbaye, dont les limites concordaient avec celles de la châtellenie de Thuin. C'est sans doute ce même contexte qui explique la proximité, au XII<sup>e</sup> siècle, entre les avoués de Thuin et l'abbaye d'Aulne, plus qu'avec celle de Lobbes, alors fort proche du Hainaut.

Il ne faut cependant pas s'imaginer les frontières médiévales comme des zones où aurait régné une tension continue qui aurait anéanti toute activité agricole, industrielle, économique ou autre. C'est certes parfois le cas mais, souvent, une frontière est un »tissu de développement«, une *Entwicklungsstufe*<sup>5</sup>, en grande partie parce que s'y manifeste un surinvestissement de la part des princes désireux de la maintenir sous leur contrôle<sup>6</sup>. Ceci se traduit par des retombées économiques, commerciales, démographiques, etc. C'est en ce sens que le caractère frontalier de l'abbaye de Lobbes conditionna son évolution. Les princes désireux de s'assurer sa fidélité lui octroyèrent de nombreuses richesses, sous des formes très variées (domaines, églises, numéraire...). La présence du château de Thuin et de l'abbaye d'Aulne aux côtés de celle de Lobbes permit également de stimuler les activités économiques, agricoles, démographiques, commerciales. Les habitants de cette région purent aussi profiter des tensions inhérentes à ce type de zones pour monter dans la hiérarchie sociale, comme ce fut le cas des descendants du prévôt Olbaud<sup>7</sup>.

L'abbaye de Lobbes devait beaucoup à sa localisation dans une zone de ce type, c'est-à-dire au point de contact des zones d'influences de plusieurs autorités, tant politiques (Neustrie-Austrasie, Liège-Hainaut, Allemagne-France) qu'ecclésiastiques (Cambrai-Liège, Reims-Cologne). L'abbaye était suffisamment importante pour que les princes qui désiraient s'implanter dans cette zone cherchent à s'appuyer sur elle. Ils ont fait preuve d'inventivité pour s'assurer la fidélité du monastère et ont mis en œuvre des méthodes variées (imposition

4 De fundatione, c. 12, p. 552–554.

5 Friedrich RATZEL, *Politische Geographie*, Leipzig 1897.

6 TOUBERT, *Frontières et frontière*, p. 13.

7 VERDOOT, *L'implantation d'une famille*.

d'un abbé fidèle, complicité idéologique, générosité matérielle, affirmation de normes juridiques...).

Toutes les méthodes mises en œuvre par les princes pour se rapprocher de l'abbaye ne se sont pas avérées efficaces, tout simplement parce que beaucoup de princes ont concentré tous leurs efforts sur l'abbé, oubliant la communauté qui, pourtant, ne constituait pas une masse silencieuse se plaçant aveuglément dans le sillage des administrateurs monastiques. Depuis une vingtaine d'années, l'école historique allemande – influencée par les travaux de Max Weber et de Norbert Elias sur l'exercice de la domination ou les normes de comportement communes – s'est intéressée à la composition des communautés monastiques, qui leur sont rapidement apparues comme des entités hétérogènes<sup>8</sup>. Par ailleurs, des chercheurs étudiant la problématique de la conversion des jeunes adultes ont récemment étudié la nécessaire autonomie des nouveaux moines vis-à-vis de leur parentèle<sup>9</sup>. Les pages qui précèdent entrent en résonance avec ces recherches. En effet, si les sources ne nous permettent pas de distinguer les interactions entre les moines eux-mêmes (donnant l'illusion d'une communauté monastique homogène), elles montrent cependant les relations parfois difficiles entre eux et leur abbé. Il semble que les tensions soient généralement dues au maintien de liens entre les religieux et leur milieu social d'origine et à l'échec

8 Plusieurs approches ont coexisté. La première a consisté en l'analyse des relations entre les diverses générations de moines (Sabine VON HEUSINGER, Annette KEHNEL [dir.], *Generations in the Cloister. Youth and Age in Medieval Religious Life*, Zurich 2008). D'autres chercheurs se sont focalisés sur les conflits internes au monastère, entre les religieux ou entre ces derniers et l'abbé. Une synthèse des recherches menées sur ce sujet avant l'an 2000 est donnée par Steffen PATZOLD, *Konflikte als Thema in der modernen Mediävistik*, dans: Hans-Werner GOETZ (dir.), *Moderne Mediävistik. Stand und Perspektiven der Mittelalterforschung*, Darmstadt 1999, p. 198–205. Dans les années 2000, outre quelques travaux (notamment Martina LÜTTGEN, *Kloster und Konflikt. Allerheiligen und sein Beziehungsnetz Anfang des 12. Jahrhunderts*, dans: Schaffhauser Beiträge zur Geschichte 80 [2006], p. 307–336) sont parues deux grandes synthèses. La première, consacrée aux époques ottonienne et salienne (PATZOLD, *Konflikte im Kloster*), et la seconde, couvrant le Moyen Âge central, du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle (Thomas FÜSER, *Mönche im Konflikt. Zum Spannungsfeld von Norm, Devianz und Sanktion bei den Cisterziensern und Cluniacensern [12. bis frühes 14. Jahrhundert]*, Münster 2000).

9 Jean-Hervé FOULON, *Stratégies lignagères et réformes ecclésiastiques. La question du lignage de Geoffroy de Vendôme (av. 1070–1132)*, dans: *Journal des savants* 1 (2001), p. 3–41; ID., *Église et réforme au Moyen Âge. Papauté, milieux réformateurs et ecclésiologie dans les pays de Loire au tournant des XI<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles 2008.

partiel de la création d'une identité monastique comme palliatif aux sentiments d'appartenance sociale des moines<sup>10</sup>.

La rédaction de la «Vita sancti Folquini»<sup>11</sup> par l'abbé Folcuin illustre particulièrement bien ce maintien de liens entre les religieux et leur famille demeurée à l'extérieur du monastère. Issu de l'abbaye de Saint-Bertin, Folcuin devint abbé de Lobbes en 965. Après seulement trois années d'abbatiate, Rathier tenta de prendre la direction de l'abbaye. Il était soutenu par la majorité des moines, et Folcuin fut contraint de se retirer. Il ne retrouva sa place à la tête de Lobbes qu'en 972, grâce à l'appui de Notger. C'est durant cette période, ou peu après, que Folcuin rédigea la «Vita» de son arrière-grand-oncle, l'évêque Folcuin de Thérouanne<sup>12</sup>. Le texte était destiné à l'abbaye de Saint-Bertin, dont Folcuin était originaire et où étaient conservées les reliques de son saint ancêtre. Sa rédaction témoigne de l'attachement de Folcuin à sa communauté d'origine mais aussi à sa famille (la rédaction de cette «Vita» contribuait aux efforts de canonisation de son ancêtre menés par son oncle et son père<sup>13</sup>). Mais le texte était, bien sûr, également destiné aux moines de Lobbes. Folcuin venait d'être rétabli comme abbé par Notger, contre l'avis des moines qui, pour une partie en tout cas, lui étaient sans doute encore hostiles. Montrer son illustre ascendance donnait à Folcuin une véritable légitimité. Folcuin agit de même quand il évoque le sang carolingien et l'«*afinitas regiae*» d'un autre de ses arrière-grands-oncles, Fulrad, qui fut abbé de Lobbes (av. 823–apr. 826)<sup>14</sup>, ou quand sa noblesse est mise en avant dans son épitaphe<sup>15</sup>. Enfin, Folcuin fit participer sa propre famille à la vie de l'abbaye<sup>16</sup>. Ni les moines de Lobbes ni Rathier ne percevaient donc Folcuin comme un individu isolé. En le regardant, tous voyaient la parentèle derrière l'homme.

Sans surprise, les moines n'étaient donc pas des individus isolés. C'est ce maintien de liens entre eux et le monde extérieur qu'ont oublié les nombreux

10 Sur le sujet, voir, notamment, Steven VANDERPUTTEN, *Fulcard's Pigstry. Cluniac Reformers, Dispute Settlement and the Lower Aristocracy in Early-Twelfth-Century Flanders*, dans: ID., *Reform, Conflict*, p. 51–80.

11 FOLCUIN, *Vita sancti Folquini Morinorum episcopi* [BHL 3079], éd. Oswald HOLDER-EGGER, MGH, SS, vol. XV/2 Hanovre 1887, p. 424–430.

12 Sur le lignage de Folcuin, voir LE JAN, *Famille et pouvoir*, p. 454.

13 MÉRIAUX, «*Gallia irradiata*», p. 177–181.

14 GAL, c. 9, p. 59.

15 Épitaphe de l'abbé Folcuin, éd. Karl STRECKER, MGH, *Poetae*, vol. V/1, Leipzig 1937, p. 296: «*Cēlebs Folquinus requiescit hic tumulatus / nobilitate cluens, abbatis nomine gliscens / Divinis satagens, humana sophismata callens / Cuius peccatis veniam lector petat omnis*».

16 VERDOOT, *Pour les siècles des siècles*, p. 70–83.

princes qui tentèrent de prendre le contrôle du monastère de Lobbes en plaçant un homme qui leur soit fidèle à sa tête. Les religieux avaient les moyens de se débarrasser d'un chef dont ils ne voulaient pas. Ce fut le cas avec Erluin, par exemple. Les moines pouvaient aussi contourner l'autorité d'un abbé qui avait des opinions divergentes: Henri de Verdun, ne parvenant pas à trouver un accord avec l'abbé Arnoul concernant la fondation de l'abbaye d'Affligem, s'adressa directement aux religieux. Pour véritablement faire entrer l'abbaye de Lobbes dans leur sphère d'influence, les princes devaient gagner la masse des moines à leur cause. Ce n'est pas un hasard si les seuls moments où l'abbaye de Lobbes entretint des relations apaisées avec le Hainaut sont concomitants à la présence, en son sein, de moines hainuyers. En effet, les sources lobbaines permettent de déterminer deux périodes pendant lesquelles l'abbaye compta des moines hainuyers. La première correspond à la seconde moitié du *x*<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>. C'est au début de cette période que se place l'abbatit d'Adélarde (1053–1078), qui entretint des relations collaboratives avec Baudouin I<sup>er</sup> de Hainaut et son père, Baudouin V de Flandre. La seconde période couvre la seconde moitié du *xii*<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>. Cette seconde période de forte présence hainuyère parmi les religieux de Lobbes coïncide avec le passage de l'abbaye dans la sphère d'influence hainuyère à partir de l'abbatit de Léonius, mais surtout à partir des années 1160. Les mentions de moines hainuyers se font ensuite plus rares (trois mentions durant le *xiii*<sup>e</sup> siècle seulement<sup>19</sup>). Léonius (1131–1137) avait bien compris l'importance de gagner la communauté à sa cause. C'est pourquoi il ne chercha pas à s'imposer aux religieux qui le rejetaient: il les envoya dans d'autres institutions et fit entrer à Lobbes des moines gagnés à sa cause, en nombre suffisamment important pour enlever toute influence aux éventuels récalcitrants demeurés dans le monastère.

<sup>17</sup> Plusieurs moines lobbains étaient alors originaires du Hainaut (acte de 1053, Cartulaire 33, fol. 213r; acte de 1070, éd. VERDOOT, *Pour les siècles des siècles*, p. 169; acte de 1093, éd. DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, n. 81, p. 459–460; acte de 1100, éd. Vos, vol. II, n. 16, p. 436–437).

<sup>18</sup> L'abbaye comptait alors des moines hainuyers en nombre (acte de 1145, Cartulaire 33, fol. 120r; acte de 1155, *ibid.*, fol. 203r; acte de 1166, éd. BERLIÈRE, *Chartes de l'abbaye de Lobbes*, n. 8, p. 299; acte de 1188, Cartulaire 33, fol. 277v; actes de 1190, *ibid.*, fol. 184r et 120v et Archives de l'État à Mons, Cartulaires, n. 1, fol. 87v; acte de 1193, Cartulaire 33, fol. 124v; acte de 1195, *ibid.*, fol. 143v; acte de 1198, *ibid.*, fol. 263v; acte de 1202, *ibid.*, fol. 180r; acte de 1203, *ibid.*, fol. 138v; actes de 1204, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces*, vol. II, éd. Joseph Jean SMET, Bruxelles 1869, p. 106; actes de 1206, Cartulaire 33, fol. 110r et Archives de l'État à Mons, Cartulaires, n. 1, fol. 57r; actes de 1207, Cartulaire 33, fol. 110r et Archives de l'État à Mons, Cartulaires, n. 1, fol. 57v; acte de 1208, Cartulaire 33, fol. 205v; acte de 1209, *ibid.*, fol. 214r).

<sup>19</sup> Acte de 1252, Cartulaire 33, fol. 139r; acte de 1261, *ibid.*, fol. 25r; acte de 1280, Lille, archives départementales du Nord, 3H58–801.

La communauté des moines a toujours, semble-t-il, été mue par un désir d'indépendance à l'égard des pouvoirs supérieurs. Ainsi, quand l'évêque Notger a commencé à empiéter sur ses prérogatives et à faire pression sur l'abbaye, les moines se sont progressivement rapprochés de Cambrai pour réduire l'emprise liégeoise à Lobbes, impliquant le prélat cambrésien dans le processus d'élection de Hériger notamment. Mais un mouvement de balancier s'opéra à cette occasion. En effet, les prérogatives ainsi laissées à l'évêque de Cambrai ont donné à ce dernier un point d'appui pour ensuite empiéter sur l'espace juridictionnel des moines: c'est lui et son entourage qui ont mis en place l'abbé Arnoul et le prévôt Olbaud. Les moines ont donc cherché le soutien liégeois contre ces ingérences cambrésiennes. C'est aussi ce rejet des ingérences extérieures qui conduisit la communauté à lutter farouchement contre les réformateurs menés par Alvisé d'Anchin dans les années 1120. Ces derniers parvinrent néanmoins à mettre Léonius à la tête de l'abbaye. Celui-ci passait pour la créature d'Alvisé et les moines de Lobbes ne pouvaient accepter de voir leur sort décidé par des étrangers. Ils luttèrent donc contre l'autorité de Léonius jusqu'à ce que ce dernier les disperse.

Dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle, l'affirmation des principautés territoriales fut à l'origine de changements fondamentaux dans les relations entre l'abbaye et les princes au contact desquels elle évoluait depuis des siècles. Désormais, l'apparition de frontières plus linéaires lui fit perdre sa localisation au sein d'une zone frontière. L'abbaye de Lobbes perdit donc son intérêt stratégique. Il était désormais inutile de dépenser de l'énergie, du temps ou des ressources pour tenter de l'intégrer à sa sphère d'influence. À cela s'ajoutent des facteurs économiques: la crise économique-institutionnelle vécue par l'abbaye, dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, avait rendu sa proximité moins désirable qu'auparavant. Enfin, il convient de prendre en considération des facteurs purement politiques: dans le bas Moyen Âge, l'opinion publique prit une place de plus en plus importante sur la scène politique. Les princes devaient donc s'attacher la fidélité d'institutions susceptibles de l'influencer de façon efficace. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, ce n'était plus vraiment le cas de Lobbes, dont les difficultés financières avaient terni l'éclat.

Alors que l'abbaye quittait l'entourage direct des princes, les sources lobbaines commencèrent à accorder un intérêt de plus en plus vif aux petits seigneurs laïcs de la région. Il est vraisemblable que le monastère ait été en contact avec ces hommes depuis longtemps mais l'intérêt nouveau des sources pour ces relations est révélateur de changements profonds dans la manière dont l'établissement s'insérait dans la société. Nous n'avons abordé que quelques aspects des interactions de l'abbaye avec les seigneurs de la région. Néanmoins, d'autres types de relations existaient: participation à la vie de l'abbaye sous la

forme de présence lors de transactions et de souscriptions de chartes, administration des terres monastiques, népotisme<sup>20</sup>, liens personnels<sup>21</sup>, etc.

Étudiant ces relations, nous avons pu mettre en avant le caractère quelque peu réducteur des lectures anthropologiques des relations entre abbayes et laïcs. En effet, les auteurs qui adhèrent à cette vision des choses tendent, nous semble-t-il, à sous-estimer le rôle joué par les administrateurs monastiques dans le cadre des interactions entre les abbayes et les seigneurs laïcs de leur entourage. Or, nous avons pu voir que la réalité était bien plus complexe et qu'il s'agissait de véritables rapports dialectiques et d'interactions. Nous avons donc inséré nos recherches dans le sillage d'une historiographie – incarnée par des chercheurs comme Steven Vanderputten<sup>22</sup> ou Nicolas Schroeder – soulignant le dynamisme volontaire des abbés dans leurs relations avec l'extérieur. Nous avons ainsi pu mettre en avant la complexité du phénomène des dons pieux: si des donations spontanées de la part de laïcs désireux de gagner leur accès au paradis ont certes existé, il serait néanmoins fallacieux d'en exagérer l'importance. Ce que l'historiographie a longtemps appelé »donations pieuses« semble plutôt relever de logiques transactionnelles complexes.

Les conflits nombreux qui caractérisèrent les relations de l'abbaye avec les seigneurs de son entourage à partir du XII<sup>e</sup> siècle ne peuvent pas non plus être pleinement compris si on persiste à ne regarder que du côté des laïcs. L'impulsion à ce mouvement semble plutôt avoir été donnée par des abbés désireux de renégocier leurs relations avec les laïcs dans le cadre de la reprise en main de leur temporel, à la suite de la crise financière qu'avait connue alors leur établissement. Dans ce contexte, des acensements préalables furent remis en cause, des cens affectés par l'inflation furent interprétés comme des tentatives d'usurpation, et les abbés firent preuve d'une intransigeance acharnée face à des attitudes qui, jusque-là, n'avaient jamais posé problème. En dernière analyse, la hausse des tensions semble avoir été due à l'inertie dont les seigneurs du voisinage du monastère firent preuve face aux politiques abbatiales destinées à déstabiliser les équilibres antérieurs.

À la même époque, les relations de l'abbaye avec ses avoués devinrent, elles aussi, plus conflictuelles. Avec les avoués de domaines excentriques, ces tensions s'expliquent de la même manière que celles qui émaillèrent les relations du monastère avec les petits seigneurs de son entourage: une volonté de

20 En 1050, l'abbé Hugues avait cédé, à cens, des terres de l'*indominicatum* de Leers à son neveu, Hugues de Leers, éd. A. C. WOTQUENNE, Une charte inédite de Théoduin, évêque de Liège (1048–1075), dans: *Leodium* 29 (1936), p. 36–37.

21 Durant l'ensemble du XII<sup>e</sup> siècle, les abbés de Lobbes ont entretenu des liens avec les descendants d'Olbaud par exemple (VERDOOT, L'implantation d'une famille).

22 VANDERPUTTEN, *Imagining Religious Leadership*; ID., *Reform, Conflict*.

reprise en main du temporel – en partie appuyée par une logique »grégorienne« – qui déstabilisait les équilibres antérieurs. Avec l'avoué de Thuin, les conflits furent d'une autre nature. La cause principale de ces tensions est à chercher dans la volonté d'indépendance des abbés de Lobbes. Depuis des siècles, la prospérité de leur établissement avait été assurée par leur capacité à habilement naviguer sur l'échiquier politique lotharingien. Durant la période de crise financière que connut le monastère au XI<sup>e</sup> siècle, les abbés décidèrent de se tourner vers le Hainaut, plus à même de les soutenir que l'évêque de Liège. La présence du châtelain de Thuin à côté du monastère et ses fonctions d'avoué rendaient difficile une telle manœuvre. En effet, ce dernier avait pour fonction de maintenir la présence liégeoise dans la région et de contenir les éventuelles visées »indépendantistes« de l'abbaye. Les sources lobbaines donnent en effet du châtelain de Thuin l'image d'un »pion« de l'évêque de Liège. C'est peut-être cette présence épiscopale derrière lui qui explique l'absence, dans les sources, de critiques de l'avouerie qu'on pourrait qualifier de »grégoriennes«. En effet, jamais, dans les sources lobbaines, l'avouerie n'est stigmatisée comme une institution qui donne à un laïc des prérogatives inacceptables sur des biens ecclésiastiques.

Tant que l'évêque de Liège était puissant et assurait la prospérité du monastère – comme c'était le cas aux alentours de l'an mille –, la présence du châtelain épiscopal aux côtés de l'abbaye ne posait aucun problème. Au contraire, ce dernier, dévoué à l'évêque et donc à la »prunelle de ses yeux«<sup>23</sup> qu'était l'abbaye de Lobbes, constituait un puissant allié du monastère dans le cadre du développement des droits banaux dans les seigneuries lobbaines. Ce n'est que plus tard qu'il devint embarrassant, quand il n'était plus d'aucune utilité à l'abbaye et qu'il l'empêchait de se positionner à sa guise entre le comte de Hainaut et l'évêque de Liège. À force de persévérance, les abbés de Lobbes parvinrent à lui retirer ses droits d'avouerie. La volonté d'indépendance de l'abbaye se retrouve également dans l'étude des arbitrages. En effet, nous avons pu montrer l'extrême réticence avec laquelle le monastère acceptait de laisser son sort entre les mains d'étrangers à l'établissement, surtout s'il s'agissait de laïcs.

<sup>23</sup> De fundatione, c. 11, p. 552: »Et primis quidem diebus, quando dies erant boni, honore magno habuit abbatiam Lobiensem Leodiensis ecclesia, et abbati Aletranno atque successoribus eius in annos multos multa erat reverentia coram ecclesia Leodiensi usque ad dies Alexandri episcopi, qui successit Henrico Leodiensi episcopo, memoriae dignae viro; nec facile contingebat, ut impune quis inferret iniuriam aut iacturam ecclesiae Lobiensi. Tanta erat sollicitudo, favor et gratia singularis Leodiensis super ecclesiam Lobiensem, ut ecclesiam Lobiensem qui tangeret ecclesiae Leodiensi tangeret pupillam oculi sui«.



Si les abbés purent ainsi s'en prendre à leurs avoués central et locaux – dès le XII<sup>e</sup> siècle, mais surtout au XIII<sup>e</sup> –, c'est parce qu'ils n'avaient plus besoin d'eux. Aucune source ne les montre jouant un quelconque rôle sur les terres lobbaines, hormis la fourniture d'une certaine assistance dans le cadre de l'exercice de la justice. L'avouerie avait permis au monastère de mettre en place de nouvelles redevances et de nouveaux droits – les droits banaux – pesant sur la *familia* lobbaine, au tournant des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. Les abbés en avaient payé le prix en acceptant la répartition des revenus issus du ban. Puis, très rapidement, les avoués avaient perdu toute utilité. Aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, ils ne jouaient plus le rôle d'intermédiaires entre l'abbaye et ses domaines, ni celui de protecteurs des possessions monastiques. Ils avaient donc perdu leur raison d'être mais percevaient toujours des revenus tirés des dépendants de l'abbaye de Lobbes. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de voir les abbés tenter de les évincer.

En définitive, les chapitres qui précèdent ont permis de montrer une abbaye de Lobbes désireuse d'évoluer à l'écart du monde et se crispant quand les liens l'unissant à ses »protecteurs« devenaient trop étroits et étouffants, mais aussi prompte à briser l'imperméabilité de la clôture pour défendre ses intérêts, tant politiques que financiers ou idéologiques. En effet, les abbés de Lobbes semblent toujours avoir adopté une attitude particulièrement pragmatique. Ainsi, malgré l'existence de »filtres«, tels que Jean-Pierre Devroey les a décrits, cette attitude fortement orientée vers l'extérieur devait nécessairement avoir des conséquences sur l'intérieur du monastère et la communauté des frères qu'on a pu voir traversée par des lignes de fractures nombreuses.